

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAE 1G** Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeter) (4e).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeter) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeter).

Article 2 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeter), domiciliée Maison des associations du 4<sup>ème</sup> arrondissement - 38 Boulevard Henri IV - 75004 Paris (SIMPA 8745 / 2018\_02788) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**